

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
ARRONDISSEMENT DE LAON  
CANTON DE MARLE



**COMMUNE de**  
**FROIDMONT-COARTILLE**



Mairie 1 rue de Grandlup  
02270 FROIDMONT-COARTILLE  
Tél. et Fax : 03-23-22-10-38

*arrivée au Sidpc*

*23/06/2006*

# **D.I.C.R.I.M.**

**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

**élaboré le 1er février 2006**

# SOMMAIRE

Préambule -----	P. 3/4
Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle -----	P. 5
Carte -----	P. 6
Le risque inondation -----	P. 7/8
La prévention -----	P. 9/10
Conclusions -----	P. 11/12

# **PREAMBULE**

**RISQUE MAJEUR ET INFORMATION PREVENTIVE**

## **I] QU'EST-CE QUE LE RISQUE MAJEUR ?**

Le risque majeur a deux caractéristiques essentielles :

- ↳ sa gravité lourde à supporter par les populations en raison du nombre de victimes et, par les pouvoirs publics en raison des moyens humains, matériels et financiers mobilisés pour y remédier ;
- ↳ sa fréquence, faible au point que l'on est tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Le risque majeur, naturel ou technologique, par l'ampleur des dégâts qu'il peut occasionner, nécessite que l'on s'y prépare grâce à la prévention, l'information et la formation.

## **II] QU'EST-CE QUE L'INFORMATION PREVENTIVE ?**

L'information majeure consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances.

Conformément au décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 pris en application de l'article L 125-2 du Code de l'Environnement, modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004, le D.I.C.R.I.M. répond au droit à l'information du public sur les risques majeurs.

\*\*\*

La commune de Froidmont-Cohartille est concernée par un type de risque naturel : le risque inondation. Elle fait partie du Plan de Prévention du Risque Inondation des Vallées de la Serre et du Clignon prescrit le 26 janvier 2001.

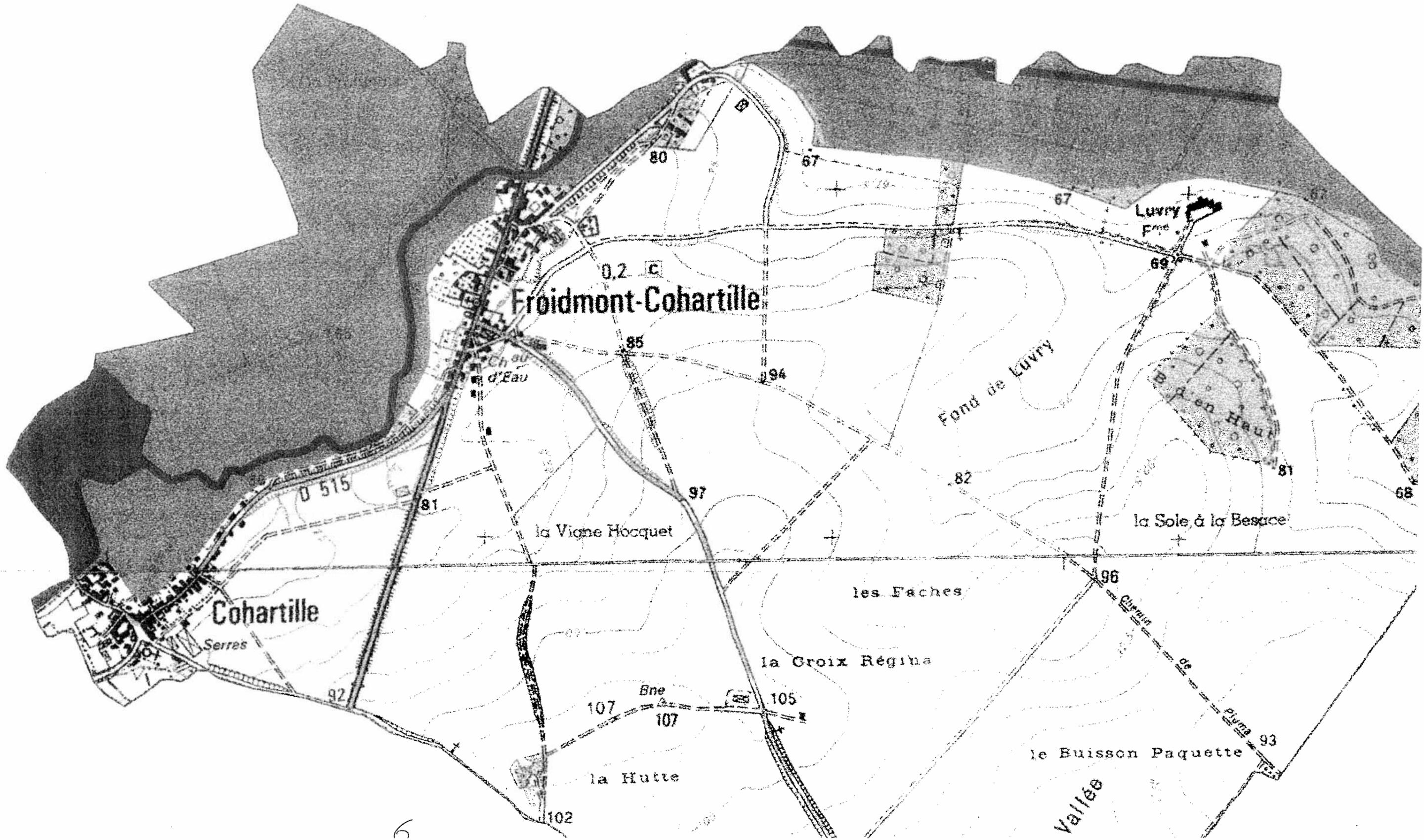
## FROIDMONT COHARTILLE

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- inondations et coulées de boue	23/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
- inondations et coulées de boue	22/06/1986	22/06/1986	17/10/1986	20/11/1986
- inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

# Plan de prévention des risques d'inondation

Carte des aléas

Commune de Froidmont-Cohartille



**Aléa inondation**



Faible ou moyen



Fort

# **LE RISQUE INONDATION**

## **QU'EST-CE QUE LE RISQUE INONDATION ?**

Une inondation par débordement du cours d'eau est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Elle peut se manifester par :

- un débordement du cours d'eau (La Serre, La Souche)
- une remontée de la nappe phréatique
- une stagnation des eaux pluviales

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et de la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux ...

L'inondation peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

## **QU'EST-CE QU'UNE COULEE DE BOUE ?**

Une coulée de boue est le déplacement, généralement brutal, d'une couche superficielle de terre, à la suite d'orages ou d'averses violentes. Elle est due à la forte inclinaison du terrain et à la nature instable de cette couche superficielle du sol.

Ce risque peut se traduire par l'irruption de coulées de boue (composées de terre, d'eau, voire de gravillons ou de grêlons) dans les habitations ou sur les voies publiques, selon un cheminement naturel.

# **PREVENTION**

**QUE DOIT-ON FAIRE FACE AU RISQUE INONDATION ?**

## **AVANT UNE INONDATION :**

- Prévoir les gestes essentiels : fermer portes et fenêtres, couper le gaz et l'électricité.
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments.
- Amarrer les cuves (fuel, etc.)
- Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

## **PENDANT UNE INONDATION :**

- Eteignez les appareils de chauffage et la chaudière dans le sous-sol et fermez la soupape de gaz.
- Coupez l'électricité. S'il y a de l'eau autour du panneau d'électricité ou de la boîte à fusibles, tenez-vous sur une planche sèche et coupez le courant à l'aide d'un bâton de bois sec.
- N'essayez jamais de traverser à pied une zone inondée. Le courant pourrait vous emporter.
- Informez-vous de la montée des eaux (mairie, radios locales)
- N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

## **SI VOUS ETES EN VOITURE :**

Évitez de conduire sur une route inondée : votre véhicule pourrait être emporté par le courant. Par contre, si vous êtes pris dans des eaux qui montent rapidement et que votre voiture tombe en panne, abandonnez-la et concentrez-vous sur votre survie et celle de vos passagers.

## **PENDANT UNE PANNE DE COURANT EN HIVER :**

- Baissez le(s) thermostat(s) du système de chauffage au minimum et éteignez tous les appareils électroménagers et électroniques, les outils électriques afin d'éviter de les endommager et de réduire les risques de blessure et d'incendie. D'autre part, il est plus facile de rétablir le courant quand les circuits électriques du système ne sont pas surchargés.
- Utilisez toujours de bons chandeliers ou bougeoirs et ne laissez jamais de bougies allumées sans surveillance.
- N'utilisez ni votre barbecue au charbon de bois ou au gaz, ni votre radiateur de camping, ni vos génératrices à l'intérieur de la maison.

## **APRES UNE INONDATION :**

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffez dès que possible

# CONCLUSION

Dans la vie de tous les jours, qui prend le temps de penser aux catastrophes ?

Pourtant, les catastrophes naturelles comme les inondations ou les tornades, les accidents technologiques ou environnementaux comme les déversements de produits chimiques, et même les interruptions de service comme les pannes de courant en hiver, peuvent frapper n'importe quelle communauté, n'importe quand.

Si vous n'y êtes pas préparé, un sinistre pourrait bouleverser votre existence.

Attendez-vous à l'imprévu et planifiez en cas d'urgence. Savoir quoi faire lorsque survient une catastrophe vous aidera à mieux maîtriser la situation et vous permettra de vous rétablir plus rapidement.